

-----Message d'origine-----

> De : FFN [mailto:ffn@ffnatation.fr]

> Envoyé : mardi 23 décembre 2008 12:19

> À : Tous Comités Régionaux

> Cc : 'Dominique BAHON'; 'Patrick GASTOU'; 'Louis-Frédéric DOYEZ'

> Objet : APPLICATION DE LA REGLE CONCERNANT LE PASS'COMPETITION

>

> Chers collègues,

>

> Lors de notre dernière réunion à Paris, nous avons évoqué la réglementation concernant la participation des jeunes nés en 1998 aux compétitions benjamins. La proposition que nous avons faite d'autoriser ces nageurs à participer à la coupe interclubs benjamins et à la coupe de France des départements sans justifier du pass'compétition (contrairement à l'annuel règlement) a amené la Direction Technique Nationale à expliciter davantage les raisons de la réglementation adoptée lors de l'AG d'Orléans. Il semble que nous ayons pris une décision hâtive, faute d'explications et de connaissance approfondie du dispositif.

Nous nous devons à la fois de "protéger" nos jeunes nageurs et de tout faire pour que le dispositif de l'ENF soit une réussite. En conséquence, et en accord avec le Président et le Directeur Technique National, nous vous faisons parvenir une note explicative confirmant l'application des règlements.

>

> Dominique BAHON

Michel SAUGET

> Secrétaire Général

Vice Président délégué en charge du développement

## **POUSSINS 2<sup>ème</sup> ANNEE**

### **APPLICATION DE LA REGLE CONCERNANT LE PASS'COMPETITION**

Les Présidents de Région ont émis le souhait d'instaurer une année transitoire et de ne pas appliquer la règle qui consiste à obliger les poussins 2<sup>ème</sup> année à posséder le « Pass'compétition » pour accéder aux compétitions du programme benjamin (hors Natathlon).

Après réflexion et échange de point de vue avec le Président et le Directeur Technique National, et compte tenu des dates d'organisation des compétitions concernées (coupe interclubs, coupe de France des départements), il a été décidé de ne pas déroger à la règle stipulée dans « l'annuel règlements ».

Les conditions semblent en effet requises pour que la mise en place de formations évaluateurs 3 et de sessions du « Pass'Compétition » soient effectives au courant du premier trimestre 2009.

Une dérogation au dispositif prévu reste toutefois accordée pour cette année et exclusivement cette année aux poussins 2<sup>ème</sup> année concernés qui pourront se présenter au « Pass'compétition » sans être obligés d'être titulaires de l'ensemble du dispositif de l'ENF.

A partir de l'année prochaine cette dérogation n'aura plus cours.

Les raisons qui ont amené à cette disposition sont les suivantes :

- A l'origine, le programme 12-13 ans était exclusivement réservé aux benjamins (12-13 ans).
- Le principe d'accès au programme de compétitions des benjamins (12/13 ans) par les poussins deuxième année (11 ans) ne devait concerner que les jeunes talents et plus particulièrement les jeunes filles pour leur permettre de nager à leur niveau.
- Compte tenu de leur jeune âge et des différences de développement physique mais également de maturité entre les enfants de cet âge, nous devons nous assurer que nous ne mettons pas ces jeunes en difficulté. (disqualification, écart trop important dans l'échelle des performances)
- Ainsi, pour répondre à cette exigence morale, ces jeunes doivent prouver qu'ils ont le niveau pour s'intégrer dans ce programme national.
- Le « Pass'compétition » représente ce minimum de garantie sous lequel il est impossible de descendre :
  - o C'est la dernière étape du dispositif de l'Ecole de Natation Française.

- Il a pour but de vérifier que les enfants maîtrisent à minima les techniques de nages et les exigences de la compétition.
- Le 100 mètres 4 nages n'étant rien d'autre que le programme poussins (page 40 du règlement), le Pass'compétition construit à partir d'un 100 mètres nagé dans les quatre nages, sans limite de temps, ne présente aucune difficulté particulière et a pour but de vérifier la maîtrise technique et l'enchaînement des 4 nages, la connaissance des procédures de la compétition ; il faut être capable :
  - a. d'aller à une chambre d'appel sans se faire attendre,
  - b. de se rendre à sa ligne d'eau, avec sa fiche de course, sans se tromper,
  - c. de répondre correctement aux ordres du juge arbitre et du starter,
  - d. de ne pas faire de faux départ,

### **Commentaires :**

Cette obligation n'est pas une remise en cause du dispositif et de son application en 2012. En effet, les poussins 2<sup>ème</sup> année (1998) qui ne sont pas de niveau cette année pour accéder au programme national des 11-13 ans, pourront l'année prochaine réaliser les épreuves de ce même programme sans être obligés de posséder le « Pass'Compétition » puisque qu'ils seront benjamins. La règle générale viendra en application en 2012.

Ainsi, en natation course, à la condition de vouloir participer au programme national des 11-13 ans, seuls les Poussins 2<sup>ème</sup> année d'âge sont concernés par l'obligation du « Pass'compétition ». S'ils ne participent pas à ce programme, il n'y a aucune d'obligation, donc il est impératif de prendre le temps de former les jeunes et de respecter l'esprit initial, c'est-à-dire permettre aux jeunes talents et uniquement ceux-là de participer à ce programme initialement prévu pour les benjamins.

Cela signifie aussi que les jeunes nés en 1998 peuvent participer aux épreuves mises en place par les départements et les régions pour les poussins (50 mètres de spécialités, 100 mètres 4 nages et 400 mètres nage libre) correspondant au programme proposé page 40. Pour permettre leur intégration, il est important d'engager progressivement les jeunes avens et poussins dans le dispositif, les épreuves du « Pass'sports de l'eau » venant compléter le programme départemental ou régional.

Enfin, le « Pass'compétition » est un minimum que l'on peut attendre d'un jeune poussin qui doit se confronter à des benjamins. Quand on sait les différences de morphologie et de maturité qu'il peut y avoir à cet âge, il faut rester vigilant. L'ouverture aux poussins 2<sup>ème</sup> année ne peut se faire à n'importe quel prix.

Dans l'esprit, l'Ecole de Natation Française doit valider des étapes de formation de l'enfant, sachant que le niveau sous-jacent est indispensable pour développer les capacités recherchées au niveau supérieur.

Le passage des tests est un temps solennel, un moment de fête et de convivialité, l'aboutissement d'un processus. Nous sommes en présence d'enfants et le moteur de la motivation reste la réussite.

Aucun enfant ne devrait être présenté s'il n'est pas en capacité de réussir son test. Les tests doivent valoriser l'enfant dans son parcours de formation, ils doivent l'aider à se construire. Il est essentiel que seuls les enfants ayant déjà réussi les tests au sein du club soient présentés aux sessions.

Enfin, la date limite d'organisation pour la coupe interclubs est le 17 mai. Les clubs qui souhaitent à tout prix faire nager les poussins deuxième année ont encore un peu de temps pour valider le « Pass'compétition ».

### **Prenons le temps nécessaire.**

Pour la coupe de France des départements le 20 et 21 juin, il est à espérer que les départements ont suffisamment de benjamins pour ne pas être obligés de faire appel à des poussins.